



Appel à Manifestation d'intérêt pour le recrutement de l'Assistance Technique Internationale pour l'Unité de Gestion du Programme CAFI au Gabon

1. Le Gouvernement de la République gabonaise et l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI), ont signé, le 27 juin 2017, une Lettre d'Intention (LOI) pour la mise en œuvre du programme CAFI au Gabon pour un montant global de 18 428 689 USD.
2. Le Programme vise à accompagner le Gabon dans la réalisation du Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) et du Système National d'Observation des Ressources Naturelles et des Forêts (SNORNF). Le document de programme est disponible sur le lien <http://www.cafi.org/content/cafi/fr/home/partner-countries/gabon.html>.
3. L'objectif général du Programme est d'améliorer l'affectation des terres au Gabon pour réduire et minimiser la déforestation et la dégradation forestière tout en optimisant les co-bénéfices de développement. Ces deux programmes stratégiques sont identifiés comme des fondements de la politique de développement durable mise en œuvre par le Gabon.
4. Le présent Programme, d'une durée d'exécution de cinq années, est porté par le Ministère en charge de l'Economie et mis en œuvre par le Conseil National sur les Changements Climatiques (CNC) en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué et l'Agence Française de Développement (AFD) en tant que partenaire d'exécution.
5. Le Programme envisage de mettre en place une Assistance Technique (AT) chargée, au sein de l'Unité de Gestion du Programme (UGP), de contribuer, sous l'autorité hiérarchique du Coordonnateur de l'UGP et du Maître d'Ouvrage Délégué, à la mise en œuvre du programme en contribuant à son suivi, son exécution technique, ainsi qu'à l'atteinte des résultats et des objectifs du programme y compris des jalons de la lettre d'Intention signée avec CAFI.
6. L'Assistance Technique aura trois principaux rôles aux côtés des autres membres de l'UGP : (1) celui d'expert technique en planification de l'aménagement du territoire et gestion durable des ressources naturelles ; (2) celui de transfert de compétences et de renforcement de capacités; et (3) celui de planification cohérente des activités du programme, de suivi et de reporting, en collaboration avec les entités d'exécution des activités.
7. Le Conseil National sur les Changements Climatiques, Maître d'Ouvrage Délégué, invite les bureaux d'études à manifester leurs intérêts à fournir les services décrits ci-dessus.
 - Cet appel à manifestations d'intérêt s'adresse uniquement aux Bureaux d'études ;
 - Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr.
8. Les Bureaux d'étude intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.
9. Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

- de l'expérience du Bureaux d'études notamment dans un programme financé par un bailleur international ;
- du domaine et de l'expertise technique : science de l'environnement, écologie, imagerie satellitaire, développement durable, aménagement territoire, conservation, foresterie ;
- de l'expérience du Consultant dans la conduite de missions analogues ;
- du contexte géographique : Afrique Subsaharienne, Bassin du Congo.

10. Les postulants ne peuvent soumettre qu'une seule offre.

11. Le Conseil National sur les Changements Climatiques dressera une liste restreinte de 6 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera une demande de propositions pour la réalisation des Services requis.

12. Les manifestations d'intérêts écrites en français, en trois exemplaires et portant la mention « **Recrutement d'une Assistance Technique pour le Programme CAFI** » doivent être déposées **au plus tard le mardi 2 avril 2019**, à l'adresse ci-dessous :

Monsieur Tanguy GAHOUMA
Secrétaire Permanent du Conseil National sur les changements climatiques,
Immeuble des Arcades, Face à Pellisson, Entrée côté Ambassade d'Afrique du Sud, Premier étage.
BP 546, Libreville, Gabon
Téléphone : +241 01 74 17 37
E-mail : secretariatconseilclimat@gmail.com

13. Les Bureaux d'études intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et notamment les termes de références à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux jours et heures ouvrables au Conseil Climat de 8h à 16h ou par email à l'adresse : secretariatconseilclimat@gmail.com, en mentionnant en objet : « **Recrutement d'une Assistance Technique pour le Programme CAFI** ».